Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 114

Hiver 2023

Très bonnes fêtes à toutes et à tous!

Edito

2023 s'achève…
3 ans déjà depuis notre confinement COVID...
Même si la vie des individus a repris son rythme normal, il reste des stigmates de cet événement inédit.
Les bonnes volontés s'épuisent et ont du mal à redynamiser le village.
Comme vous pourrez le constater en fin de journal, l'agenda est réduit.
Pas de réveillon de la St Sylvestre prévu cette année...
La date de la traditionnelle poule au pot n'est pas connue à ce jour.
Seuls nos joyeux compagnons continuent leurs activités avec beaucoup d'entrain. Un effet de la retraite?
Formulons le vœu que 2024 apporte l'envie et l'énergie nécessaires pour organiser les moments festifs qui font la réputation de notre village!

Nouvelles en bref

Basket :

Le traditionnel tournoi de basket de Noël organisé par la JSRBF aura lieu du **17 au 22 décembre** à la salle des sports de Riscle.

Venez encourager les Saint-Montais qui y participent!

Energies renouvelables:

Une réunion publique a eu lieu le 10 novembre et a rassemblé une quarantaine de personnes. Le Maire a présenté les différents types d'énergie renouvelable: éolien, photo voltaïque, méthanisation et géothermie. Le public a débattu sur leur éventuelle implantation (zones d'accélération).

Saget:

Suite à la tempête de début juillet, il a été nécessaire de nettoyer les berges du Saget en amont et en aval du pont.

Sculpture:

L'atelier de sculpture de St Mont propose un atelier créatif pour les enfants, **le mardi 20 février de 14h à 17h** .

Une participation de 5€ /enfant sera demandée.
A l'issue de l'atelier un goûter leur sera offert.
Chaque enfant repartira avec son œuvre.

C'est pendant les vacances, profitez-en!

Lecture

Prix Goncourt 2023

Au grand jeu du destin, Mimo a tiré les mauvaises cartes. Né pauvre, il est confié en apprentissage à un sculpteur de pierre sans envergure. Mais il a du génie entre les mains.
Toutes les fées ou presque se sont penchées sur Viola Orsini. Héritière d'une famille prestigieuse, elle a passé son enfance à l'ombre d'un palais génois. Mais elle a trop d'ambition pour se résigner à la place qu'on lui assigne.
Ces deux-là n'auraient jamais dû se rencontrer. Au premier regard, ils se reconnaissent et se jurent de ne jamais se quitter. Viola et Mimo ne peuvent ni vivre ensemble, ni rester longtemps loin de l'autre. Liés par une attraction indéfectible, ils traversent des années de fureur quand l'Italie bascule dans le fascisme. Mimo prend sa revanche sur le sort, mais à quoi bon la gloire s'il doit perdre Viola ?
Un roman plein de fougue et d'éclats, habité par la grâce et la beauté.

Le livre est disponible à la médiathèque de RISCLE.

Infos

Le centre inter communal de santé Armagnac Adour (CISAA) a ouvert ses portes en juin 2023.

Actuellement, il y a un temps plein de médecine générale: Dr Angel JIMENO GASCON, un après-midi (le jeudi) avec le Dr Laure FERRON et en janvier le Dr Jorje LOPEZ assurera des consultations les lundi et mardi après-midis.

Un 2ième temps plein de médecine générale est attendu pour le début de l'année 2024.

De plus, un médecin spécialisé en urologie souhaite intégrer l'équipe médicale.

Pour prendre rdv, n'hésitez pas à appeler Christelle ou Fabienne, les 2 secrétaires médicales!

Saint-Mont et la Colombelle

Après la dégustation de la colombelle « cosmopolite 2023 « dans le chai de Plaimont, 140 personnes se sont retrouvées au foyer pour un repas moules/ frites au brasero.

« Vin frais et léger, exotique, agrumes, floral, tout en fantaisie. A boire jeune en apéritif, bien sûr, mais aussi sur des petits poissons, et puis un peu sur tout si on aime ! »

Une très bonne ambiance qui a duré jusque tard dans la nuit!

C'est l'effet Colombelle!

Repas concocté par RAMON .

Voyage en Espagne

L'association « les amis du Saint-Mont » a organisé avec Adour Tourisme un voyage d'une semaine à Suances proche de Santander.

De nombreux membres des Joyeux Compagnons ont participé à la sortie.

C'est dans la joie et la bonne humeur que les visites se sont succédées!

Par leur professionnalisme et leur gentillesse, le chauffeur Patrick et la guide Joséphine ont rempli le séjour de souvenirs inoubliables!

Visites de villages, de monuments historiques….et bonne chère hispanique!

2 lutins se sont joins au groupe pour participer à la visite...

Commémoration du 11 novembre

« Jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, le 11 Novembre est une journée d'hommage à tous les militaires morts pour la France. «

(Ministère des armées)

De nombreux Saint-Montais ont participé à la commémoration du 11 novembre.

Les enfants prenant la tête du cortège, les participants ont ensuite écouté le message national lu par Mr le Maire.

Comme il est de coutume maintenant lors du 8 mai et du 11 novembre, la Marseillaise a été entonnée par toutes et tous.

Après le dépôt de fleurs et du drapeau, la commémoration s'est terminée au foyer pour l 'apéritif.

La Galerie Bleue Plaimont

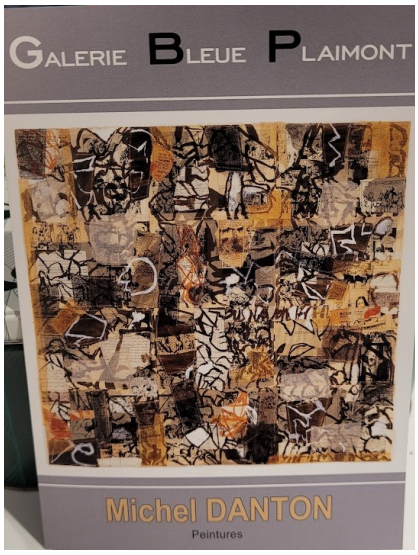

Michel DANTON expose à la galerie bleue Plaimont.

« Michel DANTON privilégie le papier. Ses œuvres sont constituées de pièces juxtaposées, superposées, dessinées ou peintes puis assemblées par des coutures en zig-zag sur de la tarlatane, tissu léger et aéré dont la souplesse leur permet de suivre les variations de l'atmosphère sans brutalité. Leur ancienneté ajoute un fond de couleur fanée avec lequel il crée une harmonie colorée. Ses graphismes dialoguent avec les textes du dessous sans les recouvrir, en établissant des passages doux qui ne heurtent pas le regard. »

Anto ALQUIER

Série: « livres empreintés »

« Michel DANTON emprunte le livre pour l'utiliser comme trace. Sa tranche devient matrice. Nourrie de peinture, son empreinte répétée en alignements s'apparente aux rayonnages d'une bibliothèque. »

Anto ALQUIER

<u>Exposition du 16/11/23 au 17/02/24</u>

L'exposition est visible du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h au-dessus du stand de vente de la cave.

Le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h

Le déroulement de certains événements peuvent parfois occuper cette salle d 'exposition

Se renseigner au 05.62.69.69.50

Entrée libre et gratuite

N'hésitez pas et profitez-en!

Les joyeux compagnons

Le LOTO

Notre loto annuel s'est tenu dimanche 22 octobre, et malgré toutes les manifestations qu'il y avait aux alentours, nous avons eu beaucoup de monde! 160 personnes se sont retrouvées dans une très bonne et chaleureuse ambiance. Merci à Michel Petit d'avoir été présent.

Le loto était doté d'une valeur de 2200 €, nous remercions tous les adhérents et non adhérents pour leur générosité par leurs dons ou lots. Nous remercions aussi les nombreux commerçants de Riscle qui nous ont offert lots et dons. Merci aussi à la ferme Murielle, à la ferme Descoubet, à Nathalie Harduya qui ont également offerts des lots assez conséquents.

Merci aux pâtissières qui pourtant avaient bien travaillé (50 paquets de crêpes) + merveilles, mais au final tout a été vendu et même il en a manqué.

Merci aussi à tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation: mise en place des tables, contrôleurs, boulier, et distribution des lots.

Remerciements particuliers à Alain et Philippe pour l'animation de l'après-midi!

En tout cas, une très bonne équipe qui a été remarquée par les participants de l'extérieur: villages environnants et clubs de Générations Mouvement et bien entendu de Saint-Mont

Pour remercier tout le monde la présidente a offert pastis et champagne. Elle a annoncé un bilan très positif de la soirée.

Manifestations à venir :

Samedi 16 décembre : Goûter de Noël offert à tous les adhérents.

Vendredi 9 Février 2024 : 1er Concours de belote 2024.

Jeudi 29 Février 2024 : Assemblée Générale du club à 14 h 30 au foyer, tout le monde y est convié Venez nombreux écouter le bilan de l'année 2023 et les informations Départementales et Nationales de Générations Mouvement.

Rappel Informations :

Tout le 1er mardi du mois, loto belote, jeux, goûter et informations de la Fédération et des manifestations à venir ce sont 25 à 30 adhérents qui se retrouvent.

D'autres jeux peuvent animer ces après-midi.

Tous les jeudis à 14 h 30 : atelier dentelle, broderies diverses, tricot….

Tous les jeudis matin : Stretching Postural à 10 h30 et 11 h 30

Gers numérique :

Les séances d'une matinée par mois vont être reconduites jusqu'au mois de juin voire plus. N'hésitez pas à venir rencontrer Mathieu qui vous aidera à solutionner des petits problèmes basiques ou plus compliqués. On compte sur vous, les séances sont gratuites! Sachons profiter de ce service!

SENIORS, pour votre sécurité ayez les bons réflexes!

Vendredi 17 Novembre au Foyer : Mme Sylvie Guérin Adjudant-chef à Auch intervenait sur un sujet qui nous touche de près, 30 personnes y assistaient.

Les séniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, une brochure a été créée pour nous apporter quelques conseils pratiques.

Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.

Les collectivités locales, les partenaires associatifs mais aussi les policiers et les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller, vous aider.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Adhérez à la vie locale et associative de votre commune. Rencontrez d'autres personnes susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Après un petit film afin de mieux nous éclairer, elle nous donnait de nombreux conseils : cambriolages, opérations « Tranquillité vacances », vol téléphone portable, vol sac à main, vol au distributeur de billets, agression, à pied, en voiture, vigilance d'abord, adapter la conduite à son âge.

La partie consacrée à **« Face aux dangers d'Internet »** était plus particulièrement intéressante avec les sujets d'actualité tels que: Comment protéger son ordinateur- Eviter les escroqueries – Sécuriser les achats en ligne - elle a suscité bien des échanges dans la salle.

Vers 17 heures, un goûter était partagé et les discutions se sont poursuivies avec les témoignages des uns et des autres.

En conclusion, nous savons ce qu'il faut faire, mais un rappel des règles de bases est parfois nécessaire, et bien utile. Nous avons passé un après-midi rempli d'informations et qui sera probablement à renouveler.

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112

Une très belle intervention de Mme Sylvie Guérin!

Concours de belote du 25 Novembre

Etant en concurrence avec le concert des Echos de l'Adour, nous avons quand même réussi notre soirée belote. Ce sont 31 équipes qui se sont rencontrées dans une ambiance chaleureuse et conviviale comme on les aime. Nous avons organisé une tombola qui a récolté 200 € et qui seront reversés au Resto du Cœur.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la soirée.

Quand nous faisons le calendrier des concours de belote au mois de septembre on ne connait aucune date de manifestations aux alentours. Ce qui est dommage! Tout le monde aurait aimé aller au concert des Echos de l'Adour qui nous tenait aussi à cœur.

Cartes « adhérents » : afin d'être couvert par les assurances au 1 er janvier 2024, nous devons les commander au mois de Novembre /Décembre. Contacter Josette Courtade 06 30 21 98 02 pour ceux qui sont intéressés. Actuellement 78 adhérents.

Josette COURTADE

Rallye Rose des Sables

Jeudi 26 octobre 2023, un 4x4 est garé dans la cour de chez Marie Lamothe, une jeune femme radieuse à la portière ! Non ce n'est pas Marie qui change de voiture !! C'est Sophie, la fille de son frère Arthur* qui revient du « Rallye Roses des Sables » au Maroc. Et pour sa première participation, elle a gagné !! Un rêve qu'elle a réalisé et dont elle parle avec enthousiasme. Pas besoin d'être costaud pour gagner, Sophie est plutôt un petit gabarit !!

Ce rallye créé il y a 22 ans, part chaque automne du Pays Basque, arrive à Marrakech puis se perd dans le désert sud marocain. La particularité de cette course d'orientation est d'être 100% féminine. De l'étudiante à la grand-mère, toutes n'ont qu'une envie : rouler dans les dunes et les montagnes ocres, dans la bonne humeur ! Si la plupart font le rallye en binôme et en 4x4, les plus courageuses optent pour le quad ou la moto, donc seules. Cette année 2023 il y avait 159 équipages de plusieurs nationalités dont le Canada, où vit Sophie.

Catégorie 4×4 Podium 1 : Sophie et Sara

Le principe de ce rallye est d'arriver en suivant un road book, non pas le plus vite, mais en faisant le moins de kilomètres, après être passé par plusieurs contrôles. Cette année Sophie et sa coéquipière Sara sont arrivées avec moins de 700 mètres d'avance devant les 2émes !!!

Le rallye a une autre particularité : il aide des associations dont « Le ruban rose », l'équivalent d'«Octobre rose », le « Club des petits déjeuners » association canadienne qui fournit un petit déjeuner à plus de 580 000 enfants et « Enfants du Désert » dont l'objectif est de soutenir la scolarisation dans le désert.

Pour cela, chaque participante a dans son véhicule 10kgs de produits collectés par l'antenne basque de la Croix Rouge Française. Ces colis sont triés et distribués localement aux familles du désert dans le besoin.

Régine CHAPEL

*Arthur Lamothe, après avoir quitté le village quand il avait une vingtaine d'années, a fait une carrière de cinéaste au Québec.

https://trophee-roses-des-sables.com/photos

http://www.mfe-live.com/2023/10/12/roses-des-sables-159-equipages-pour-la-22eme-edition/

La pêche

Le samedi 4 novembre, la société de pêche a organisé son repas annuel.

65 personnes ont pu déguster un excellent repas concocté par les pêcheurs et leurs épouses.

Depuis de nombreuses années, 2 groupes répondent toujours présents: les amis de MAUBOURGUET et les amis de RISCLE.

Ils viennent en nombre et participent à de nombreuses activités organisées par les associations du village. Gage d'une amitié qui dure!

Merci a eux!

Tourin

Poisson sauce blanche aux fruits de mer

Echine marinée grillée

Frites

Salade verte

Tarte aux fruits frais

Rétrospective Tempête en images

Au village on s'est retrouvé avec les balais.

Cette année le vent a soufflé fort à plusieurs reprises dans le village !! En particulier une tornade, courte mais puissante, avec des vents de plus de 120kms/h qui a fait de gros dégâts. Le tout accompagné de trombes d'eau. Plusieurs maisons ont été durement impactées.

Puis on est allé aider les voisins.

Les plus gros chênes qui bloquaient les routes ont été débarrassés. Ensuite, avec Franck, Sidney, Marie Claude et Daniel Lacoste qui s'est proposé spontanément, on a fait le tour du village pour tronçonner les arbres tombés, chez les uns et les autres.

Des chênes centenaires n'ont pas résisté !

Régine CHAPEL

La page nature

Devinettes:

« Il pleut, il mouille, c'est la fête à la grenouille .. et pas que ! Certaines espèces nocturnes peuvent également sortir le jour lors de soirées pluvieuses. Et devinez quoi ? C'est mon cas. Je suis une espèce forestière mais il me faut toujours un point d'eau à proximité (mares, fossés, ruisseau, ornières, etc.) pour que je puisse donner naissance à ma progéniture. Je suis un amphibien et plus précisément un urodèle (je possède une queue). Bien que discrète, si vous me croisez vous ne pourrez pas me louper. Je suis noire avec des taches jaunes plus ou moins grosses et mon corps est brillant. Mes couleurs vives indiquent un danger pour mes prédateurs. Si vous voulez augmenter vos chances de me croiser, il vous suffit de sortir lors d'une nuit pluvieuse et de bien observer les chemins forestiers. Alors qui suis-je ? »…….

La salamandre tachetée

Pour en savoir plus:

http://www.naturemp.org/Salamandre-tachetee.html

https://www.youtube.com/watch?v=xjIn5q6zeR0&t=80s

« Si vous en avez marre de regarder la télé le soir et que vous avez une mare tout près de chez vous, sortez votre lampe et venez m'observer ! Vous l'aurez donc deviné, je suis un animal nocturne et je passe une grande partie de ma vie dans l'eau, surtout pour me reproduire. Je suis un amphibien, je possède 4 pattes ... et une queue ! Pour être plus précis, je fais partie des urodèles. Je suis très petit (moins de 10 cm de long), je suis même le plus petit de ma famille. Je présente un dimorphisme sexuel (Quésaco ?!). Les mâles et les femelles sont différenciables à l'œil nu : les mâles ont notamment les pattes postérieures palmées. Alors, qui suis-je ? »……

Le triton palmé

Pour en savoir plus:

http://www.naturemp.org/Triton-palme.html

https://www.youtube.com/watch?v=hMAEtIzb93Y

Pensez à saisir vos observations : https://geonature.biodiv-occitanie.fr/#/login

Marion PETIT et Laurent BARTHE

La Pétanque

ABS St-Mont/Labarthète/ Viella

Clap fin de saison

Open :

Nos 2 équipes ont réussi à atteindre les phases finales de ce championnat. La 1, a terminée 1ère de sa poule et la 2, 4ème. Malheureusement, en 8ème elles ont affronté les finalistes des divisions respectives.

Classement interne :

Durant la saison, nous établissons un classement avec attribution de points lors des compétitions officielles: Oiana et Alain ont été les meilleurs joueurs de la saison.

Classement 2023 (principal: v-4pts,f-3pts,demi-2 pts. Complémentaire: v-3pts,f-2 pts, demi- 1pts)

Concours			Duhort 23 mars	Vétarans demi	Viella 16 avril	Labarthète 10 juin	Hagetmau 14 juin	Mt d Marsan 18 juillet	Riscle 7 août	Averon 15 août	C Comte	Estang 21 août	Total
3203785	BOUEILH	Paul				2				3	2		7
6410201	COUTURE	Jean Marc			3						2		5
3201264	DUMESTRE	Francis		2									2
3204778	ELIZAGOYEN	Oiana									2		2
3200982	JEGUN	Alain		2	3		3	2	3		2		15
3200975	JEGUN	Jean Pierre									2	2	4
3200854	LAFARGUE	Gil	3	2					3	2	2	2	14
3200467	MARCUSSE	Patrick	3	2							2		7
3204066	PEDEMANAUD	Jean Louis		2		2					2	2	8
3200881	PINTADO	Robert	3	2		2	3						10
3204063	PRUGUE	Alain		2							2		4
3204000	RIGAUD	Jean Claude		2			3			3			8

Entraînements :

La saison d'été s'est achevée par un entraînement sous le beau temps à Labarthète, le 26 novembre avec une vingtaine de joueurs. A partir du 1er décembre, et jusqu'à fin mars les entrainements auront lieu à Viella.

Anniversaires :

Notre journée anniversaire est décalée début 2024.

Concours officiels :

Concours officiels pour 2024

Samedi 25 mai à Labarthète en triplettes, samedi 15 juin à Labarthète en doublettes et samedi 5 octobre sur le nouveau terrain de Saint Mont en doublettes vétérans.

Assemblée générale :

L'Ag de l'ABS est programmée le samedi 9 décembre.

Contacts:

Jean Pierre Jégun : 0788050618

Patrick Marcusse : 0610053403

L'ABS vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année !

En direct du conseil municipal

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

1) Restitution de la caution pour le logement du presbytère au rez-de-chaussée (400€) Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2018-029 du 4 juillet 2018 qui actait :

⇒ d'attribuer le logement à Madame Daniela MIHAILESCU à compter du 1er août 2018 et pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
⇒ de fixer le loyer à 398.78 €, conformément à la délibération 2017/042 ;
⇒ de fixer la caution à 400 € ;
⇒ d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location, à recouvrer la caution et le loyer mensuel.

Or madame MIHAILESU a donné sa lettre pour mettre fin au contrat de location puisqu'elle a acheté une maison. L'état des lieux de sortie ne montre aucune dégradation. Le maire propose don de restituer la caution de 400 € encaissée lors de l'entrée dans les locaux.
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :

⇒ de restituer la caution de 400 € à madame MIHAILESCU Daniela
⇒ d'inscrire cette dépense à l'article 165 de la section investissement.

2) Nouvelle location logement du presbytère au rez-de-chaussée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite au départ de la locataire du logement du rez-de-chaussée du presbytère sis 2 rue du Pic, il a reçu une demande de madame Christine MAGENC. Compte tenu de cette demande par l »intéressée qui souhaite pouvoir héberger sa famille (enfants et petits-enfants occasionnellement), il propose d'attribuer le logement à madame Christine MAGENC.
Puis, il invite les membres présents à se prononcer.
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :

⇒ d'attribuer le logement à Madame Christiane MAGENC à compter du 1er octobre 2023 et pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
⇒ de fixer le loyer à 414,33 €, conformément à la délibération 2021-047 du 8 décembre 2021;
⇒ de fixer la caution à 400 € ;
⇒ d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location, à recouvrer la caution et le loyer mensuel.

3) Définition des zones d'accélérations :

Le maire présente le dispositif de définition des zones d'accélération
Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre notre objectif de neutralité carbone en 2050.
La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet de répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale d'une part, et d'accélération et de simplification d'autre part.
Une des dispositions permet aux élus locaux d'identifier des zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables afin d'en planifier le développement. Celles-ci doivent faciliter la mise en œuvre des projets, et seront progressivement intégrées dans les documents de planification.
Pour comprendre la loi, l'état des lieux des énergies renouvelables du Gers, et pour accompagner les maires dans l'élaboration des zones d'accélérations de la production d'énergies renouvelables :

⇒ Réunion préparatoire à la CCAA pour comprendre les enjeux (DDT et CCAA) le jeudi 28 septembre à 11h00 à Riscle
⇒ Conférence des maires le lundi 23 octobre 2023 à la salle de la réunion de la CCAA avec le sous-préfet, la DDT et les élus de la CCAA

4) Vie municipale : gestions des incidents

Le maire rapporte des incidents liés à des comportements d'habitants.
Un habitant ne respecte pas le droit de la propriété. Il utilise des terrains ne lui appartenant pas sans accord des propriétaires, empêchant ainsi l'accès à tous. De plus, il a positionné du matériel municipal devant son habitation sans autorisation. Le maire convient d'un rappel à l'ordre de ces quelques règles élémentaires. Les conseillers souhaitent qu'il ne soit pas seul.
Un autre habitant sollicite beaucoup d'autres concitoyens, générant ainsi une forme de malaise. Le maire propose de faire le point avec lui.

5) Préparation de la journée du patrimoine du 16 septembre 2023

Nathalie fait le point sur la préparation des Journées du Patrimoine.
La journée se tiendra le samedi 16 septembre 2023. Les préparatifs débuteront le vendredi 15 septembre 2023 à 18h par l'installation des chapiteaux et des tables.
Cette année le rendez-vous est donné devant le stand de vente de la Cave de Saint-Mont pour un petit déjeuner sucré. La randonnée débutera à 9h00 sur le chemin « entre Vignes et Adour ». Une halte est prévue à la croix du Cos organisée par Murielle RIGAUD pour un petit déjeuner gascon. La randonnée passera par le Monastère. Le propriétaire a été contacté. Peut-être qu'un rafraîchissement sera servi. Pour clôturer cette randonnée une dégustation de vin se tiendra au stand de vente de la cave.
Puis à 13h un repas Méchoui est organisé autour de l'église avec les chanteurs Canta per Canta. Et la journée se terminera à 17h00 par un concert en l'église d'un Quatuor de saxos.

6) Communauté des communes ARMAGNAC ADOUR

Le maire rappelle les quelques rendez-vous communautaires puisqu'aucun conseil n'a eu lieu cet été. C'est donc le 9 octobre 2023 qu'aura lieu à Maulichères le prochain conseil (avec en première partie la présentation de la société Métaléco).

Ce conseil est important puisque sera voté pour arrêt définitif le plan local d'urbanisme intercommunal ou PLUi. Il fixe définitivement les zones constructibles sur chaque commune.

Pour rappel, à Saint-Mont, les parcelles le long de la D946 appartenant à Christiane LESTRADE n'ont pas été validés par la CEDEPENAF et la DDT et ont donc été retirées suite à l'enquête publique et à la demande des trois commissaires enquêteur.

7) Point sur les commissions :

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le maire a reçu une nouvelle pas très bonnes pour les finances. Le FCTVA sur les travaux du cimentière n'a pas été versé car la TVA n'est pas récupérable sur les agencements de terrain et plus particulièrement les cimetières. C'est d'ailleurs pour cela que le mur de soutènement a été payé sur un article différent. Par contre la subvention DETR pour ces travaux de réfection du mur a été versée.

De plus, il présente aux conseillers le compte financier unique :

Objet : Convention pour le contrat unique financier (CFU)

Monsieur le maire présente aux conseillers le compte financier unique. Il rappelle le fonctionnement :

AVANT, à la fin de chaque exercice :

Le maire ou le président de la collectivité et ses services préparent le compte administratif ;

Le comptable de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) prépare le compte de gestion ;

Avant le 30 juin de l'année suivante, l'assemblée délibérante approuve les deux documents. L'un comme l'autre comporte des états volumineux, pas toujours faciles à lire, et partiellement redondants.

À PRÉSENT, avec le CFU :

Le maire (ou le président de la collectivité) et le comptable de la DGFiP élaborent ensemble le « **compte financier unique** » ;

Le CFU présente une **information financière rationalisée et simplifiée**, plus facile à lire ;

La confection du CFU est entièrement **dématérialisée**, ce qui facilite le travail des services ;

Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;

Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Il demande aux conseillers de délibérer pour l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer la convention avec l'Etat (DGFIP) pour mettre en place le compte financier unique (CFU) sur la commune de Saint-Mont.

Enfin le maire rappelle que la demande de redevance à Orange pour l'occupation des sols n'a pas été faite en 2022. Il faut la faire en 2023.

Objet : Redevance d'occupation des sols par Orange

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et encadrant le montant de certaines redevances.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier ;

Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2023 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	62,60 €	386,24 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.308 kms	46,95 €	61,41 €
		TOTAL	447.65 €

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Pour l'EMBELLISSEMENT, il faut d'ores et déjà s'intéresser aux pensées qui seront plantées dans les différents parterres de la commune.

Pour l'ENVIRONNEMENT, la végétalisation du cimetière a été évoqué, ainsi que pour les alentours du terrain de tennis comme l'a suggéré le jury lors de leur passage pour l'évaluation du village fleuri.

Le maire s'engage à aller avec Coralie à Auch chercher le prix au Conseil Départemental le second jeudi de novembre, soit le 9 novembre 2023.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine a pour mission de rédiger le DUER de la commune en s'inspirant fortement du DUER qu'elle a rédigé pour la C.C.A.A.

Elle évoque toutefois des risques d'accident au niveau du chai expérimental puisque les tracteurs, pour manœuvrer, doivent reculer sur la D 946. Le maire suggère de mettre cette zone à 30 pendant les vendanges pour éviter des possibles chocs.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Sydney est en arrêt de travail suite à un accident de travail. En effet, il a voulu tondre autour de l'église pour que le terrain soit accueillant pour les journées du patrimoine et il a endommagé son tendon de la cheville déjà fragile. Méryl lui préparera son dossier d'accident du travail.

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin étant absent le point n'a pas été abordé.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Le point a été abordé pour la préparation des Journées du Patrimoine.au n° 5.

Questions diverses

Une question est posée par Christine BOUEILH qui s'étonne que les travaux de nettoyage du Saget au niveau du pont et plus en amont n'ont toujours pas débuté. Le maire va appeler le S.M.A.A. pour savoir ce qui se passe.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL

En direct du conseil municipal (suite)

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

1) Adoption du rapport de la CLECT

Lors de sa séance du 9 octobre 2023, le conseil communautaire d'ARMAGNAC ADOUR a approuvé à la majorité des deux tiers (75%) le rapport de la CLECT. Il appartient maintenant aux 24 conseils municipaux de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) d'approuver l'évaluation des charges transférées, telle que récapitulée dans le rapport de la CLECT.

Il est proposé d'approuver ledit rapport reprenant les éléments précisés ci-après :

Harmonisation des critères en voirie et école/enfance/ jeunesse

Dépenses nettes voirie au kilomètre (1884,72 euros) ;

Dépenses nettes école/enfance/jeunesse avec une moyenne combinant 3 paramètres (50% population INSEE, 25% population de 0 à 14 ans, 25% nombre élèves scolarisés).

Limite des hausses et des baisses sur les Attributions de Compensation négatives (avec couloir de 6000 euros), et baisse des Attributions de Compensation positives (effort de solidarité de 73% sur le gain obtenu par l'harmonisation)

Intégration de 25% des charges nettes transférées SDAN (nombre logements), CIAS (habitants), OPAH (nombre logements) ; pour la fourrière une cotisation de 2 euros par habitant, et une enveloppe complémentaire en voirie de 190 euros le kilomètre

Un effort maximum est fixé par commune, après charges nouvelles (plafond de 7300 euros)

Neutralisation des transferts de charges réalisés dans le cadre de la CCAA (conservation des règles d'évaluation adoptées pour la culture et l'enseignement musical, la protection contre la grêle, le PLUI, la GEMAPI).

Ceci étant exposé,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral NO 32- 2017- 12- 18- 002 en date du 18 décembre 2017 portant statuts de la communauté de communes ARMAGNAC ADOUR, conformément à l'article L5211- 5- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire d'ARMAGNAC ADOUR du 14 décembre 2020, portant composition de la CLECT,

Vu le rapport de la CLECT approuvé aux deux tiers (75%) par le conseil communautaire dans sa séance du 9 octobre 2023,

Après avoir pris connaissance des travaux menés par la CLECT et de l'évaluation des charges transférées contenue dans son rapport ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, délibéré,

décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 25/09/2023 tel que présenté,
- d'approuver le versement du montant des charges transférées dans le cadre de la révision libre (l'attribution de compensation positive de Saint-Mont passera de 14.301,01 € à 11.324,94 €).

2) Lancement de la consultation sur les zones d'accélération

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Gers.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

– d'organiser une réunion publique à 20h30 le 10 novembre 2023 pour présenter les choix de la commune.

et

– de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR aux jours et heures d'ouverture de la mairie du.14 novembre au 17 novembre 2023 (après-midi, heures d'ouverture de la mairie de 14h00 à 17h00)

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

– d'organiser une réunion publique à 20h30 le 10 novembre 2023 pour présenter les choix de la commune.

⇒ de mettre à disposition du public les pièces[2] permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 14 au 17 novembre 2023

3) Indemnités de gardiennage des églises :

Monsieur le maire rappelle la délibération 2023-011 du 1er mars 2023 qui rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église depuis 2016 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2023 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger ….)

Mais il lit la lettre du Préfet du 9 octobre 2023 qui précise que suite aux différentes revalorisations du point d'indice des fonctionnaires le nouveau plafond pour 2023

est fixé à 499,75 €. De plus, le Préfet fixe l'indemnité pour 2024 à 503,42 €.

Le maire demande donc à ce qu'une indemnité complémentaire de 499,75 € - 479,86 € = 19,89 € soit versée à madame COURTADE Josette puisque l'indemnité 2023 de 479,86 € lui a déjà été versée.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

- d'attribuer un complément d'indemnité de gardiennage des églises à madame COURTADE Josette de 19,89 € sur le budget Fonctionnement (article 6282 du chapitre 011)
- de fixer pour 2024 cette indemnité à 503,42 € et de l'inscrire au futur budget prévisionnel 2024.

4) Détermination du kilométrage de voirie communale

Monsieur le maire relate la différence entre deux appréciations du kilométrage de la voirie communale. Une délibération en 2017 a estimé ce kilométrage à 16,225 km alors que le transfert à la communauté de communes est de 16,198 km.

Pour éviter tout contentieux, et vu la liste métrée des voies établie par le deuxième adjoint chargé des travaux, il propose au conseil municipal de fixer une fois pour toutes le nombre de kilomètres que possède la commune dans le domaine public, c'est-à-dire les voies communales (les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune).

Pour cela il propose que le nombre de kilomètres de voies communales corresponde bien au nombre de kilomètres transférés à la communauté de communes Armagnac Adour.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

de fixer le kilométrage de la voirie communale à 16,198 kms

de transmettre cette délibération aux services de la Préfecture pour acter définitivement ce kilométrage.

5) Travaux sur la toiture du silo

Le maire rappelle la délibération 2022-044 du 30 novembre 2022 qui a permis de choisir l'entreprise pour changer la toiture du silo. Il s'agit bien de créer une nouvelle toiture et non pas de réparer l'ancienne. L'entreprise Clavé a promis d'effectuer les travaux en novembre 2023. Mais il a reçu un appel téléphonique de l'entrepreneur. Celui-ci, pour des raisons de santé, a pris du retard sur les chantiers en cours. Il a dû s'arrêter pour des raisons médicales pendant trois mois. Il propose donc de procéder au changement de la toiture du silo municipal en février 2024. Le maire fixe avec lui les conditions et notamment de conserver le devis tel qu'il a été approuvé par le conseil municipal le 30 novembre 2022 par la délibération n° 2022-044.

L'entrepreneur s'engage à ne pas augmenter le coût et maintient le devis du 8 novembre 2022 signé le 23 décembre 2022 par le maire pour un montant de 23.052,38 € TTC.

Après avoir écouté l'exposé du maire, le conseil municipal décide :

de reporter les travaux de novembre 2023 à février 2024

de mettre en reste à réaliser la somme de 30.000 € actuellement sur le budget 2023, en section d'investissement, article 2131 pour le budget primitif 2024.

6) Préparation de la journée du 11 novembre 2023

Il s'agit de prévoir le déroulé de cette cérémonie importante pour la population saint-montaise. Comme la salle sera occupée la veille au soir par la réunion publique sur les énergies renouvelables, le maire propose de l'installer donc le 10 novembre au soir, après la réunion. Nathalie HARDUYA s'occupe de commander la gerbe et la ramènera le 10 au soir. Christine BOUEILH et Murielle RIGAUD ont fait le point sur le pot de l'amitié et complèteront ce qui manque par des achats à Carrefour Market. Une commande de Floc de Gascogne est prévue chez Tristan JEGUN.

Enfin le maire rappelle que les « bleuets de France » sont arrivés et que le Foyer Rural encaissera la somme perçue et la reversera par un chèque (enveloppe et formulaire prêts) à l'Office national des Anciens Combattants.

7) Point sur les commissions :

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle rappelle que deux mouvements financiers sont à surveiller :

une dépense pour le devis pour l'abattage de l'arbre dangereux qui a été signé pour Adour Elagage Tursan

une recette pour les heures effectuées par nos agents pour la CCAA

De plus il faut abonder le chapitre 012 (charges de personnels)

Le maire rappelle le vote du budget qui au lieu le 22 mars 2023. La somme affectée aux charges du personnel (Chapitre 012) était de 69.945 €

Il précise que cette somme sera insuffisante vu que l'agent principal s'est mis en congé au mois d'août 2023 avant son départ en disponibilité au 1er septembre 2023. Cet agent a été remplacé en août 2023 ce qui a entraîné un double salaire chargé (sur l'article principal 6413).

Il précise de plus que le gouvernement a instauré une prime de pouvoir d'achat et que cette prime peut être versée en fin d'année au prorata du temps travaillé.

Il propose donc :

- d'augmenter le budget des charges de personnel de 2.154 €, notamment pur payer le personnel contractuel à l'article 6413, ce qui donnera un budget total de 11.154 € sur cet article de 72.099 € sur le budget du chapitre 012-

⇒ de baisser la somme affecté en charges générales (chapitre 011) à l'article 615228 – autres bâtiments – de 2.154 €, ce qui réduirait le budget de cet article à 3.000 € et le budget du chapitre à 77.130 €.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

En direct du conseil municipal (fin)

Dépenses de fonctionnement	Montant	AVANT	APRES
Chapitre 012 charges de personnels		***69945,00 €***	***72.099,00 €***
article 6413	+ 2.154 €	9.000,00 €	11.154,00 €
Chapitre 011, charges générales		***79.284,00 €***	***77.130,00 €***
article 615228 – autres bâtiments -	2.154 €	5.154,00 €	3.000,00 €

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Coralie souhaite réunir la commission Embellissement et protection du cadre de vie pour le fleurissement hivernal de la commune. Des pensées vont être commandées chez Maryse BEL, à Riscle. Mais certaines fleurs plantées sont persistantes et il faut réorganiser ce circuit de fleurissement. De plus, des tonneaux sont à remplacer. Elle veut que cette commission réfléchisse aussi au problème posé par le SICTOM : dans la commune toutes les poubelles doivent être mixtes : une pour les déchets « tout-venants » et une pour les déchets recyclables. Un débat suit entre les conseillers pour connaître la date d'implantation des containers enterrés. Coralie répond que rien n'est acté à ce jour.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine est absente, mais il est rappelé l'incident de ce jour. Un semi-remorque a emprunté la route de Belair qui est interdite au plus de 3,5 tonnes. Arrivé au carrefour du chemin du Cos, il a trouvé la route barrée car l'entreprise Acchini avait barré la route pour des travaux. Cette entreprise n'a pas signalé sa venue à la mairie, ni à la communauté de communes et n'a même pas notifié aux usagers ce changement de circulation. Le camion a donc emprunté le chemin du Cos et s'est retrouvé bloqué au niveau de la croix. Il a fallu qu'un habitant l'aide à passer. Il n'y a eu aucun dégât. Christian TOLLIS s'est rendu sur place. Le maire a reçu un mail de la fille de cet habitant. Il lui a répondu que dans ce cas-là il ne faut pas hésiter à l'appeler car lui-même appellera la gendarmerie pour une verbalisation de ce chauffeur routier. Il faut que cesse ce manège de camions sur cette route qui ne respecte pas l'interdiction, même si l'entreprise de travaux routiers est fautive d'avoir commencé des travaux sans arrêté de voirie !

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Sydney a communiqué sur son état de santé. Il y a une nette amélioration depuis qu'il est pris en charge par un médecin spécialisé de Tarbes. Il poursuit son arrêt de travail jusqu'en novembre.

Méryl souhaite poser des congés entre Noël et le Jour de l'An. Le maire pense fermer la mairie pendant cette semaine ou ne laisser qu'une permanence d'élus.

Il est posé aussi la question du CACES pour conduire le tracteur de la commune. Matthieu doit l'avoir mais il faut se renseigner auprès du centre de gestion pour suivre cette formation. La secrétaire de mairie s'acquittera de cette tâche.

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin signale que la réfection de la toiture de la grange du village ne sera pas possible en régie. Le maire va appeler l'entreprise Bianchi pour un devis et une programmation de travaux en 2024 Christian TOLLIS signale que l'employé communal va refaire la porte de cette grange en bois. Un accord lui est donné car il est plus que temps de remplacer cette porte en tôle.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur la Journée du Patrimoine. Elle annonce la recette de la journée : 2.417,50 € et les dépenses qui se montent à 1.692,00 € mais il manque la facture de Carrefour Market et celle de la cave. Elle rappelle que pour cette journée, il y a eu 40 randonneurs, 60 repas payants et 84 entrées au spectacle. Les remontées (ressenti des participants) sont unanimes pour signaler la qualité de cette journée !

8) Questions diverses

Matthieu a représenté la commune au conseil d'école du RPI Saint-Mont / Saint-Germé. Il signale l'excellente ambiance qui a régné. Il note toutefois que la CCAA a procédé à un contrôle des fournitures scolaires jugé maladroit par l'équipe d'école.

Nathalie évoque le problème du stationnement dans le parc du monastère lors d'événements au foyer. Certaines personnes n'ont pas hésité à se garer sur les pelouses. Il convient de rencontrer le gérant pour trouver une solution.

Il n'y a plus de questions diverses. La séance est levée à 23h00.

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
20 janvier	Mairie	Foyer	Vœux 2024
9 février	Joyeux Compagnons	Foyer	Concours belote
Février ???	Foyer Rural	Foyer	Poule au pot
29 février 14h30	Joyeux Compagnons	Foyer	Assemblée Générale
22, 23 et 24 mars	Foyer Rural	Village	Fête du vin

INFORMATION IMPORTANTE : Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.

Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont…

Le prix de la location est de **150€** du vendredi après-midi au dimanche après-midi.
La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont qui sont à jour de leur cotisation au Foyer Rural (5€/ personne à partir de 16 ans).
Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !

Réservations:
Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais

est la revue du
Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:
Christine BOUEILH, Coralie CANTAU
et Chantal PETIT
Tel: 06.78.37.60.12 ou 06.75.87.82.10
chantal.petit32@orange.fr
kikiboueilh@gmail.com
cora32@live.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*
Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE., Fabrice COURTADE...